

Les délégations ont reconnu que le rôle de la Commission proposée devra être réexaminé à la lumière des développements futurs dans les relations entre les deux pays dans le domaine de la pêche.

Une grande importance fut accordée par les deux délégations à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. Elles ont exprimé leur intention de se réunir sous peu afin de considérer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries qui établirait les modalités et les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêche de la flotte soviétique dans les eaux au large des côtes canadiennes, prenant en considération les modifications juridiques et juridictionnelles anticipées au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, ainsi que la tradition des pêcheries soviétiques.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF de juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal en septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

La délégation soviétique fut présidée par M. Aleksey A. Volkov, chef adjoint du département des relations extérieures, ministère des pêcheries; M. L.H. Legault, directeur-général des pêches internationales et de la mer, présida la délégation canadienne.